



LA DÉMOCRATIE

CONTEXTE

La LDH a tiré lors de son dernier congrès un bilan de la crise de la représentation démocratique. Cette crise participe de réalités anciennes et nouvelles. Elle s'enracine à la fois dans les réalités constitutionnelles et implique les pratiques politiques, celles du gouvernement comme celles des partis et des élus. Elle revêt une dimension exacerbée dans un contexte où les moyens de communication permettent un accès direct à l'information (vraie ou fausse) et à une expression toute aussi directe.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Article 2 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789

« Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression. »

Article 3 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789

« Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »

Article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789

« La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

Article 15 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789

« La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. »

Article 16 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789

« Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution. »

Article 21 Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948

« 1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants

librement choisis.

2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote. »

ÉLÉMENTS DU DÉBAT

L'idée que les représentants élus ne représentent pas ou plus la volonté populaire, alors qu'ils ont été élus dans des conditions dont nul ne conteste la régularité, traduit un dysfonctionnement de la démocratie représentative telle que nous l'avons connue jusqu'à aujourd'hui. Si elle se pose de manière forte au niveau national, les collectivités territoriales et leurs élus sont eux aussi interrogés.

Cette vision se cristallise dans un contexte marqué depuis plusieurs années par la mise en cause systémique des corps intermédiaires et la volonté de ne tenir aucun compte des dialogues civils et sociaux. Le refus de tenir compte du référendum sur le Traité instituant la communauté européenne (TCE) est symptomatique de ce moment politique.

A partir de quoi, soit on travaille à réalimenter les débats contradictoires qui font la démocratie dans une société complexe, en vue d'un intérêt défini comme général et vécu comme tel, soit on alimente une conception néo libérale de la démocratie, dans laquelle c'est le fait de décider pour soi qui fonde la démocratie. C'est une tension réelle traversée de contradictions et qui nécessite des appréciations et des processus décisionnaires au cas par cas.

Dans l'immédiat, plusieurs interrogations peuvent être mises en débat :

- Faut-il changer le mode de scrutin ?
- Faut-il rééquilibrer la répartition des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif et comment ?
- Quel pouvoir décentralisé ? Quels fonctionnements démocratiques des collectivités territoriales ?
- Comment rapprocher les citoyens des centres de décision et assurer qu'ils sont entendus ?
- Comment assurer l'indépendance et l'effectivité des contre-pouvoirs nationaux et locaux ?
- Comment mieux reconnaître la place de la société civile ?
- Comment mieux tenir compte de l'expression directe des citoyens ?